

**PROCÈS-VERBAL DE LA 5ème ASSEMBLÉE EN 1993
DE LA COMMISSION D'ACCÈS A L'INFORMATION
tenue vendredi le 21 mai à Montréal**

L'assemblée débute en présence des personnes suivantes:

Monsieur Paul-André Comeau, président

Monsieur Pierre Cyr, commissaire

Madame Laurie Miller, commissaire

Monsieur Clarence White, de la Direction de l'analyse
et de l'évaluation

Monsieur André Ouimet, secrétaire et directeur du
Service juridique

Madame Mariëtte Dion, adjointe au président

madame Christyne Cantin, secrétaire adjointe

9. Approbation des lignes directrices de la Commission d'accès à l'information concernant l'accès aux dossiers des bénéficiaires par les animateurs et animatrices de pastorale dans les établissements de santé et de services sociaux.

Au terme des consultations, la Commission prend connaissance d'un texte portant sur l'accès aux dossiers des bénéficiaires par les animateurs de pastorale dans les établissements de santé et de services sociaux.

DÉCISION

La Commission adopte la directive intitulée "Lignes directrices concernant l'accès aux dossiers des bénéficiaires par les animateurs et animatrices de pastorale dans les établissements de santé et de services sociaux". Une copie de ce document est versée au dossier de l'assemblée.